



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

### EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 02-3 - MUSEE PEYNET ET  
DU DESSIN HUMORISTIQUE - ACHAT  
ET MISE EN VENTE D'AFFICHES ET DE  
CARTES POSTALES A LA BOUTIQUE -  
FIXATION DES MODALITES /**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
M. Michel GASTALDI à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

345115

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

02-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE D'AFFICHES ET DE CARTES POSTALES A LA BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Afin de satisfaire la demande des publics en visite et en raison d'une rupture de stocks sur certains articles de références, il est proposé un réapprovisionnement de la boutique du musée Peynet et du Dessin humoristique.

Ces cartes postales et affiches seront ainsi disponibles pour les prochaines vacances de la Toussaint et de fin d'année.

La mise en vente de ces articles est proposée selon les quantités et les tarifs suivants :

Produits	Quantité achetée	Prix d'achat unitaire TTC	Coût Total TTC	Prix de vente unitaire	Quantité d'articles à la vente	Quantité hors commerce	Recettes prévisionnelles
Cartes postales Peynet	1.800	0,034 €	61,68 €	0,80 €	1.700	100	1.360,00€
Affiches Peynet Les amoureux aux colombes	200	0,686 €	137,20 €	5,00 €	190	10	950,00 €
Affiches Peynet 2012	200	0,686 €	137,20 €	5,00 €	190	10	950,00 €
Affiche Peynet l'Esquisse	200	0,686 €	137,20 €	5,00 €	190	10	950,00 €

Coût TTC : 473,28 €

Recettes prévisionnelles : 4.210,00 €

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités d'acquisition, d'édition et de revente des articles ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2015 chapitre 011 6188 section de fonctionnement.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.02-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE D'AFFICHES ET DE CARTES POSTALES A LA BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES -

**Date de transmission de l'acte :** 06/11/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/11/2015

**Numéro de l'acte :** DCM3151-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20151023-DCM3151-15-DE

**Date de décision :** 23/10/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture